

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Billère

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Financer ce plan à hauteur de 15€/habitant/an, soit 195 000 euros par an*

Action n°2 :

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

Ambitionner que le vélo soit utilisé pour 10 % des déplacements en 2024 et 15 % en fin de mandat.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Action n°4 :

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer un réseau express vélo. Contribuer au sein de l'agglomération de Pau à l'implémentation de ce réseau sur Billère : 6 grandes lignes cyclables pénétrantes et transversales de l'agglomération, reliant sans détour les grands pôles, connectées avec les dessertes cyclables locales. Ces lignes devront être composées exclusivement de vélorues ou de pistes cyclables sécurisées confortables et prioritaires. Elles devront aussi être capables d'absorber un trafic important de vélos (larges)... *Une description plus détaillée et un plan de ce réseau se trouvent dans le manifeste. Ce réseau sera complémentaire à la véloroute v81 et à la Paris-Madrid, qui ne sont pas des axes dédiés uniquement au vélo, et sont peu adaptés à un trafic important et rapide (conflit avec les piétons).*

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Route de Bayonne
- Avenue de Lons
- Avenue Lalanne
- Avenue du Château d'Este
- Avenue de Santona
- Avenue St John Perse
- Boulevard de l'Europe, Rue du Piémont, Voie Nord Sud

A l'échelle de l'agglomération, l'ensemble des voies identifiées comme axe de transit automobile sur notre plan de hiérarchisation de la voirie devront être équipées de ce type de voie cyclables. De façon générale, les axes cyclables de ces voies ne doivent pas être des couloirs de bus partagés, ni des voies vertes ou de simples marquages au sol, mais bien des pistes cyclables en site propre. *Pour la route de Bayonne, on pourra envisager un itinéraire parallèle proche, à condition qu'il soit sans détour et relié aux communes de Pau et de Lons.*

Pour les avenues, on pourra supprimer des voies de circulation et de stationnement si nécessaire.

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Marché bio, Mairie, Bel Ordinaire, bord du Gave, Médiathèque et Sporting d'Este, Lacaou, Tonkin... De manière générale, les pôles administratifs, zones commerciales, salles de spectacles, complexes sportifs, parcs, lycées et écoles, villes limitrophes, Réseau Express Vélo et voies vertes (v81 et paris/Madrid).

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

- Pour Pau : créer un itinéraire confortable et jalonné jusqu'au parc du Château.
- Pour Lons : sécuriser les traversées du Boulevard de l'Europe et de l'Avenue Santana. La connexion entre le chemin des vignes, la voie verte du Lacaou et l'avenue St John Perse sera traitée avec une priorité haute.

En attendant la mise en place du Réseau Express Vélo, une connexion de qualité avec la Véloroute V81 (est-ouest) et la Paris-Madrid sont des éléments importants pour permettre rapidement au déplacement à vélo de rayonner au delà des communes limitrophes.

Action n°9 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

- Passage de la voie ferrée (sécuriser le tunnel de la plaine et le viaduc de la D834)
- Franchissement des coupures représentées par l'avenue Santana, le Boulevard de l'Europe, la voie Nord/Sud, la route de Bayonne.
- Connexion ville haute/ville basse entre la place François Mitterrand et le Château d'Este par un système de remontée pouvant également servir aux piétons et aux vélos, y compris les plus encombrants (funiculaire, ascenseur de grande capacité,...).

Action n°10 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Les pistes de la rue des Marnières devront être refaites pour être confortables et praticables à vélo.*

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°12 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°13 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Sauf pour les 3 axes rapides que forment la route de Bayonne, le Boulevard de l'Europe et l'avenue de Santana, l'ensemble du secteur urbain de la ville doit être aménagé en Zone 30, Zone de Rencontre ou Aire Piétonne, ce qui participera à la réorientation des flux motorisés vers les grands axes.

Action n°14 :

Transformer en zone piétonne les abords de la place François Mitterrand, de la mairie et de la villa

des violettes.

Action n°15 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
Y compris les cédez le passage cycliste autre que "tourne à droite".

Action n°16 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°17 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement, en particulier aux endroits où les trottoirs sont étroits, et aux abords des bandes cyclables, où l'ouverture de portière est accidentogène.

Action n°18 :

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.
En particulier à proximité de zone à forte activité commerciale, en centre-ville

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°19 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à proximité du parking relais qui est envisagé route de Bayonne, ainsi qu'à proximité d'arrêts de bus clé dans la ville haute et dans la ville basse, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°20 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Equiper en arceaux à vélo les espaces publics qui en sont dépourvus, et approcher les enseignes privées des zones commerciales pour les conseiller sur les équipements les mieux adaptés pour accueillir leur clientèle. Remplacer les derniers "pince-roue" par des arceaux (permettant de fixer le cadre du vélo).

Action n°21 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Créer une cinquantaine de place de ce type de stationnement dès le début du mandat, en plus de ceux évoqués pour l'intermodalité avec le bus

Action n°22 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°23 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°24 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).
L'investissement de départ pour l'achat d'un vélo de qualité ou d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) est un frein au report modal pour certaines franges de la population.

Promouvoir une culture vélo

Action n°25 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.

Action n°26 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°27 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°28 :

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

Action n°29 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°30 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°31 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°32 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°33 :

Créer une “journée sans voiture”. Tous les ans le 22 septembre, à l'occasion de la journée mondiale sans voiture, restreindre fortement le trafic motorisé sur la commune (n'autoriser que les urgences, transports en commun, livraisons....)

Action n°34 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris pendant des événements sportifs ou festifs se déroulant sur la commune, car nombreux sont les participants s'y rendant à pied, à vélo, en poussette qui prennent des risques à cause du stationnement illicite.

Action n°35 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.